



## Ne veut pa me verssé de pension

Par **audinette47**, le **14/04/2012** à **13:17**

Bonjour,

cela fais 6 mois que mon conjoin ma quitter pour une autre, de notre histoir est née un petit homme qui va avoir 3ans. Aux debut que monsieur est partie il voulé continué a voir le petit le soir en débauchant, je n'été pas contre car un petits garçon a besoin de l'otorité paternel. Il été aussi convenue que pendant 2 mois il continuer a payé le loyer "le temps que les aide se maite en place pour moi".

La semain qui a suivi son départ tout ses bien passé il vené voir le petit le soir, pour son jour de repos il la prie pour se baladé.... La semain suivante plus rien il est venue juste son jour de repos. Le petit ne compreneur plus rien, il ne m'écouté plus, été tout le temps tré actif...

Pendant trois mois j'ai été oubliger de fair des pied et des main, pour que monsieur prègne le petit "aceler de texto pour savoir quant il le prendré, insisté encor et encor , et même si il le prènné il me disé qu'il viendré le cherché le matin et il arrivé a 11h45"

Un beau jour il a comprie que le petit avais besoin de son pere, qu'il le réclamé, donc on a convenue qu'il le prègne le lundi et jeudi soir pour l'amener a la crèche le lendemain matin plus son jour de repos et un dimanche tout les 15 jour.

Pendant 2 mois apré son dépat il a payé le loyé comme convenue, mais apré plus rien .Donc j'ai commencé a lui parler de pension alimentair, il réajissé pas.

Au jour d'aujourd'hui j'ai reçue les papier du juge aux affaire famillial ,que je vais renplir avec une assistante social, est je lui en est parlé. Il la tré mal prie que je fasse apelle au JAF.

Ca me rendais malade de pas savoir ou allais et ou dormais le petit quand il été avec son papa, ou qu'il me disé je vien le cherché et en faite rien . Donc je me suis dis que en passen par le JAF tout serai écrit noir sur blanc et tou serais fai dans les règle.

Est la m'annonce qu'il a prie un avocat, que son avocat lui a dis qu'il été en drois de ne pas verssé de pa tant qu'il achetté des vêtement pour le petit, que de toute façonil ne me verseré pas de pa, qu'il viendré avec son avocat devant le JAF.... mais il veut que l'on soie en acord tout les deux pour le petit.

je comprend pas si il veut que l'on soie en accord pourquoi il vien avec un avocat? le jaf va

bien voir qu'il y a pas dentente entre nous surtout si il vien avec un avocat? a-t-il je droit de ne pas me versé de pa si il paye des vêtement au petit? .....

Par **cocotte1003**, le **14/04/2012 à 13:30**

Bonjour, pour le moment, le pere est en droit de ne rien payé du tout puisqu'il n'y a pas de jugement. Lors de l'audience du JAF vous présenterez vos revenus et vos charges (loyer, électricité, nourrice.....) et votre ex fera de meme, le juge prendra alors une décision sur le montant de la pension alimentaire et peut-etre certains frais annexes. Le papa aura un droit de visite qu'il pourra exercer mais cela reste un droit et non une obligation. Durant les visites, le papa fera ce qu'il veut avec son fils et pourra le confier à qui il veut sans avoir à vous en informer. Votre ex a pris un avocat et il en a tout çà fait le droit, vous vous faites comme vous voulez aussi, cordialement

Par **audinette47**, le **14/04/2012 à 13:49**

merci de me répondre.  
et quand sa passera devant le jaf, il sera en droit de demendé de ne pas versé de PA, car il achète des vêtement?

Par **cocotte1003**, le **14/04/2012 à 16:04**

Non, il peut toujours demander mais la pension sert à couvrir, en partie, les frais de votre enfant comme par exemple sa part du loyer, sa part d'électricité..... ce n'est pas uniquement pour l'habiller, cordialement